



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/La-reprise-des-affaires>

Soit dit en passant

La reprise des « affaires » ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1980 - N° 780 - juillet 1980 -

Date de mise en ligne : mardi 7 octobre 2008

Date de parution : juillet 1980

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

On n'est pas encore sorti du tunnel, mais l'été vient. Les « affaires » reprennent. Timidement. On doit peut-être ce démarrage à M. Alain Peyrefitte qui, désireux de laisser un grand souvenir de son passage place Vendôme et de montrer qu'on ne le paye pas à roupiller comme un vulgaire balayeur du métro, s'est mis en tête de réformer le Code pénal. Vous ne voyez pas le rapport ? Attendez qu'on vous explique.

Le projet de réforme du ministre, inspiré peut-être de son séjour chez Mao-Tsé-Toung - non, il n'y a pas la moindre chinoiserie dans cette histoire - qui a été soumis à l'approbation du gouvernement, sera discuté en fin de session au Palais-Bourbon. Et s'il n'y a pas un coup fourré d'ici là ou au cours des débats, on espère que la lumière, toute la lumière, sera faite sur « l'affaire » de Broglie - pour ne parler que de celle-là - dont le dossier attend toujours qu'un juge curieux le sorte du tiroir poussiéreux où il moisit depuis trois ou quatre ans.

M. Peyrefitte entend réveiller notre Thémis somnolente. La lenteur de la justice, en effet, est l'une des conclusions auxquelles il s'est arrêté au cours de son enquête : « Il y a actuellement 40 000 détenus dont 19 000, soit près de la moitié, attendent leur jugement. Ils attendent parfois plusieurs années ». C'est le ministre lui-même qui nous l'apprend dans une interview au « Journal du Dimanche ». Il n'en dit pas plus mais on devine qu'il serait prêt à nous rassurer en expliquant :

Primo, que ces 19 000 détenus en attente se les roulent aux frais de la princesse, nourris, dorlotés, dans des prisons de luxe (trois étages) avec tout en couleurs où nos smigards seraient heureux de passer leurs vacances ; Secundo, que certains hauts personnages impliqués de près ou de loin dans l'affaire « de Broglie » - entre autres - sont encore en liberté.

Soucieux de mettre tout ce joli monde à l'abri des intempéries et des accidents, M. Peyrefitte s'inquiète devant l'aggravation de la criminalité qui emplit les prisons au point que l'on risque de manquer de place. Il faut donc accélérer la procédure. Comment ? Mais en débarrassant le Code de tout le fatras dont il est encombré et qui ne fait que ralentir l'action judiciaire. Notamment, mais sans le désigner nommément, l'article 439 dont on a beaucoup parlé. Ce qui permettrait au Garde des Sceaux de remplacer - progressivement - l'été noir par le vote à la sauvette. Et rendrait le sourire à M. Poniatovski. J'abandonne aux experts et autres coupeurs de cheveux en quatre cet article que l'on voudrait - je me demande pourquoi - escamoter, et je livre à vos réflexions le passage de l'interview :

« En France, entre 1972 et 1978 le nombre des faits de grande criminalité a plus que doublé (+ 115,5 %). Si notre production avait suivi la même courbe nous serions aujourd'hui le peuple le plus riche du monde. »

Et alors ? On n'est pas le peuple le plus riche, mais on n'est pas des fauchés. Si M. Peyrefitte en doute qu'il demande à Raymond Barre. Le premier économiste de France se fera un plaisir de lui apprendre, s'il est de bon poil - l'été arrive - que, question de perspectives, depuis qu'il est, lui, à Matignon, la France n'a pas à se plaindre. Et que, s'il les lâche avec un élastique aux smigards et autres mendigoteurs jamais contents, il trouve toujours le fric nécessaire pour assainir les dépenses excédentaires que l'on ne réussit plus à vendre, ou pour doter de temps autre la France éternelle d'un nouveau sous-marin nucléaire en vue du grand feu d'artifice de l'an 2000.

Enfin, pour en revenir au taux de criminalité, et puisque le Garde des Sceaux aime les statistiques, qu'il se renseigne auprès du ministre du Travail sur l'accroissement du chômage. C'est pas meilleur. Il en arrivera à cette conclusion que le nombre des sans emploi suit sensiblement la même courbe que celui des grands délinquants.

Alors, entre nous, si la société libérale dite avancée n'est même pas foutue de donner du travail avec l'espoir de créer un monde plus fraternel à tous les jeunes qui entrent dans la vie, je ne vois pas comment le Code pénal revu et corrigé, même en escamotant l'article 439, ferait de tous les révoltés des agneaux bédouins disposés à se laisser tondre.

P.S. - L'article 439, ce qu'on dit, punit de la réclusion criminelle quiconque aura divulgué ou dissimulé un document de nature à faciliter la recherche de crimes ou délits. Mais qui cela peut-il concerner ?